

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances  
locales

Sous matière :  
Subventions

**OBJET :  
SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE  
2019 A  
ASSOCIATION**

Séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOu Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme BARTHES Chantal,

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOu Stéphane,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Absente :**

Mme ISSALYS Jeanne,

**Secrétaire :** Mme CHABERT Sabine,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle à l'association :

- « Comité Aude Pétanque & Jeu Provençal » (Championnat de France) pour un montant de 12 000 €

Cette subvention sera prélevée sur l'article 6574 du budget Ville 2019 pour un montant total de 12 000 €.

Vu la Commission des Finances en date du 4 Juillet 2019.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 02.07.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 02.07.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 15 JUIL. 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire.

**AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association énumérée ci-dessus.

**PRECISE** que cette subvention sera prélevée au budget Ville 2019 sur l'article 6574.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 08 juillet 2019.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : <b>12 JUIL. 2019</b> Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : <b>11 JUIL. 2019</b> Par publication le : <b>15 JUIL. 2019</b> Par délégation, Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

